

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.026.B

**Travaux de déstaging
des effluents de la
station d'épuration de
Frégeneuil - Lot 1
"Pompage" : avenant
n°5**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.026.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**TRAVAUX DE DELESTAGE DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DE
FREGENEUIL - LOT 1 "POMPAGE" : AVENANT N°5**

Par délibération n°2 B du 2 février 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure pour les travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2018 a attribué le lot n°1 « Pompage » au groupement OPURE (mandataire), SMBA VIGIER (co-traitant Génie civil) – ZA La Séguinie – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN, pour un montant total de 2 182 516 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 2 088 516 € HT
- Tranche optionnelle : 4 800 € HT
- Variante 1 : 36 200 € HT
- Variante 2 : 39 800 € HT
- Variante 3 : 13 200 € HT

La tranche optionnelle n'est pas encore affermie, le montant total du marché est donc de 2 177 716 € HT.

Le lot n°1 « Pompage » est un marché simple à prix global et forfaitaire.

Par délibération n°113 B du 8 novembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet le remplacement de l'indice 281000 par l'indice 010534707. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n°6 B du 31 janvier 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet la reprise des bétons existants et leur protection par la mise en place d'une résine anti H2S afin de pérenniser l'ouvrage de SOCHAC. De plus, une reprise du radier pour obtenir une forme de pente correcte et mettre en place les nouvelles pompes, est nécessaire. Le délai des travaux est augmenté de 5 semaines. Le montant en plus-value de l'avenant n°2 était de 29 020,83 € HT (soit 28 441,70 € HT ramené au mois Mo).

Par délibération n°34 B du 11 avril 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la mise en place d'un réservoir de 9 000 L au poste de relèvement du Boulodrome, sans incidence financière ; la mise à jour de la supervision Topkapi sur le site de Frégeneuil pour l'ensemble des postes, pour un montant en moins-value de - 5 093 € HT ; la mise en place d'un automate M340 et d'un écran tactile Magelis sur la STEP de Gond-Pontouvre, sans incidence financière. Le montant total en moins-value de l'avenant n°3 était de 5 093 € HT.

Par délibération n°87 B du 5 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 ayant pour objet la correction d'une erreur matérielle dans les avenants 1 et 2, et des modifications techniques pour un montant total en plus-value de 59 859,80 € HT (ramené au mois Mo).

Le présent avenant n°5 a pour objet les prestations suivantes :

- **Mise en place d'une désodorisation sur le site du Boulodrome** à la demande du maître d'ouvrage en raison des problèmes d'odeur qui sont apparus après la mise en service du poste de relèvement sur la commune de Gond-Pontouvre en période de forte chaleur et en période sèche.....31 289,00 € HT
- **Remplacement des garde-corps aluminium par une clôture en panneaux rigides et trottoir en béton** : le maître d'ouvrage souhaite garder le pont roulant sur l'ancien bassin, ce qui implique de déporter les garde-corps de 1,50 m. Le maître d'ouvrage préfère une clôture identique à celle prévue pour fermer le site. Sans incidence financière.
- **Mise en place de nouveaux batardeaux à la STEP de Frégeneuil** à la demande du maître d'ouvrage. Celle-ci permet de by-passer à un débit d'entrée STEP supérieur à 1 400 m³/h. Sans incidence financière.
- **Reprise des aciers apparents dans l'ancien bassin d'aération suite vidange et nettoyage de celui-ci** : à la suite de la vidange de l'ancien bassin d'aération, il a été constaté plusieurs zones d'aciers HA béton soufflés ayant fait éclater le béton en surface. Il a été aussi constaté la « lixiviation » des bétons au droit des têtes de poteaux support passerelle se trouvant dans l'ancienne zone de marnage en contact avec les effluents des turbines. Il est donc proposé la reprise des aciers apparents (passivation et ragréage) y compris le ragréage au droit des têtes de poteaux support passerelle11 550,40 € HT
- Le délai de la période d'observation est prolongé de 10 semaines, ce qui porte le délai total à 19 mois et 2 semaines.

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il convient pour le calcul des modifications de tenir compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix. Par conséquent, il convient de ramener le devis établi par l'entreprise au mois Mo afin d'établir ce calcul.

Le prix de 31 289 € HT a été établi au mois de novembre 2019, il convient donc de le ramener au mois Mo : soit 30 359,98 €HT.

Le prix de 11 550,40 € HT a été établi au mois de janvier 2020, il convient donc de le ramener au mois Mo : soit 11 207,45 €HT.

Ainsi, le montant du devis, ramené au mois Mo (Août 2017) pour les nouveaux prix sont 30 359,98 €HT + 11 207,45 €HT = 41 567,43 € HT. Le calcul des révisions conformément à l'article 4. « Variation des prix » du CCAP du marché s'appliquera donc sur le montant suivant : 41 567,43 €HT.

Le montant total en plus-value de l'avenant est donc de 41 567,43 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 2 260 924,50 € HT à 2 302 491,93 € HT ce qui représente une augmentation de 5,73 % par rapport à son montant initial de 2 177 716 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 20 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°5 au marché relatif aux travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil attribué au groupement OPURE (mandataire), SMBA VIGIER (co-traitant Génie civil) – ZA La Séguinie – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN, ayant pour objet la prolongation du délai et des travaux supplémentaires, d'un montant en plus-value de 41 567,43 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°5.

D'INSCRIRE la dépense au budget annexe assainissement, n° d'opération 201401 – imputation 2312, 2313, 2315.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 28 février 2020



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

DELESTAGE DE LA STATION D'EPURATION DE GOND-PONTOUVRE VERS LA STATION D'EPURATION D'ANGOULEME FREGENEUIL

Appel d'offres ouvert

Lot n°1 : Pompage

Avenant n°5

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant
par délibération n° en date du 05 septembre 2019.

TITULAIRE DU MARCHE

GROUPEMENT OPURE AGENCE SUD (mandataire)

SAS
ZA La Seguinie
24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Numéro SIRET : 311 360 432 00075
Code APE : 4312 A
Immatriculée au RCS de Bergerac sous le n° 311 360 432
Représenté par M. Mathieu PRADERIE, Directeur Commercial

SMBA VIGIER (cotraitant)

SARL
Chemin de Boisrond – ZAC de la Varenne
17430 TONNAY CHARENTE

Numéro SIRET : 330 895 608 00033
Code APE : 4221 Z
Immatriculée au RCS de La Rochelle sous le n° 330 895 608
Représentée par M. Bertrand BOURDEAU, Directeur d'Agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

2312, 2313, 2315 opération n° 20141

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Date de signature du marché : 20.06.2018
Date de notification du marché : 27.06.2018
N° du marché : 17-86

MONTANT DU MARCHÉ

Tranche ferme :	2 088 516,00 € HT
Tranche optionnelle :	4 800,00 € HT
Variante 1 :	36 200,00 € HT
Variante 2 :	39 800,00 € HT
Variante 3 :	13 200,00 € HT

La tranche optionnelle n'est encore pas affermée, le montant total du marché est donc de 2 177 716,00 € HT.

AVENANTS PRECEDENTS

Par délibération n° 113B en date du 08 novembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet le remplacement de l'indice 281000 par l'indice 010534707. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n°6 B du 31 janvier 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet la reprise des bétons existants et leur protection par la mise en place d'une résine anti H2S afin de pérenniser l'ouvrage de SOCHAC. En effet, il a été constaté lors du nettoyage de la bache avec l'entreprise que l'état superficiel du béton était moyen. De plus, une reprise du radier pour obtenir une forme de pente correcte et mettre en place les nouvelles pompes, était nécessaire. Le délai des travaux est augmenté de 5 semaines. Le montant de l'avenant n°2 en plus-value était de 29 020,83 € HT (soit 28 441,70 € HT ramené au mois Mo).

Par délibération n°34 B du 11 avril 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la mise en place d'un réservoir de 9 000 L au poste de relèvement du Boulodrome, sans incidence financière ; la mise à jour de la supervision Topkapi sur le site de Frégeneuil pour l'ensemble des postes, pour un montant en moins-value de - 5 093 € HT ; la mise en place d'un automate M340 et d'un écran tactile Magelis sur la STEP de Gond-Pontouvre, sans incidence financière. L'avenant n°3 était d'un montant total en moins-value de 5 093 € HT.

Par délibération n° 087B en date du 05 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 ayant pour objet la correction d'une erreur matérielle dans les avenants 1 et 2, et des modifications techniques pour un montant total en plus-value de 59 859,80 € HT.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet les prestations suivantes :

- **Mise en place d'une désodorisation sur le site du Boulodrome** à la demande du maître d'ouvrage en raison des problèmes d'odeur qui sont apparus après la mise en service du poste de relèvement sur la commune du Gond Pontouvre en période de forte chaleur et en période sèche.....31 289,00 € HT
- **Remplacement des garde-corps aluminium par une clôture en panneaux rigides et trottoir en béton** : Le Maître d'Ouvrage souhaite garder le pont roulant sur l'ancien bassin, ce qui implique de déporter les garde-corps de 1,50 m. Le maître d'ouvrage préfère une clôture identique à celle prévue pour fermer le site, sans incidence financière.

- **Mise en place de nouveaux batardeaux à la STEP de Frégeneuil** à la demande du maître d'ouvrage. Celle-ci permet de by-passer à un débit d'entrée STEP supérieur à 1 400 m³/h, Sans incidence financière.

- **Reprise des aciers apparents dans l'ancien bassin d'aération suite vidange et nettoyage de celui-ci** : A la suite de la vidange de l'ancien bassin d'aération, il a été constaté plusieurs zones d'aciers HA béton soufflés ayant fait éclater le béton en surface. Il a été aussi constaté la « lixiviation » des bétons au droit des têtes de poteaux support passerelle se trouvant dans l'ancienne zone de marnage en contact avec les effluents des turbines. Il est donc proposé la reprise des aciers apparents (passivation et ragréage) y compris le ragréage au droit des têtes de poteaux support passerelle
.....11 550,40 € HT

- Le délai de la période d'observation est prolongé de 10 semaines, ce qui porte le délai total à 19 mois et 2 semaines.

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il convient pour le calcul des modifications de tenir compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix. Par conséquent, il convient de ramener le devis établi par l'entreprise au mois Mo afin d'établir ce calcul.

Le prix de 31 289 € HT a été établi au mois de novembre 2019, il convient donc de le ramener au mois Mo : soit €HT.

Le prix de 11 550,40 € HT a été établi au mois de janvier 2020, il convient donc de le ramener au mois Mo : soit €HT.

Considérant :

Pour Prix 31 289,00 € HT

- Que les indices afférents au lot n°1 sont :
 - ✓ ICHT-IME (30 %)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 119,3
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit novembre 2019 est celui de juillet 2019 : 125,3
 - ✓ BT47 (20%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 106,8
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit novembre 2019 est celui de juillet 2019 : 109.9
 - ✓ ING (20%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 111,3
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit novembre 2019 est celui de juillet 2019 : 116,7
 - ✓ 281000 puis 010534707 (30%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 107,8
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit le novembre 2019 est celui de septembre 2019 : 102.6 avec coefficient de raccordement 1,0643: 109.2

La formule de révision de prix est la suivante :

$$P = P_0 \times [0,15 + 0,85 \times (0,3 \frac{ICHT-IME_n}{ICHT-IME_o} + 0,2 \frac{BT47_n}{BT47_o} + 0,2 \frac{ING_n}{ING_o} + 0,3 \times \frac{281000_n}{281000_o})]$$

Coefficient de révision : 1,0306

- que les prix au mois du devis sont de : 31 289,00 € HT

31 289 / 1.0306 = 30 359,98 €HT

Pour Prix 11 550,40 € HT

- Que les indices afférents au lot n°1 sont :
 - ✓ ICHT-IME (30 %)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 119,3
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit le 16 janvier 2020 est celui de octobre 2019 : 125,8
 - ✓ BT47 (20%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 106,8
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit 16 janvier 2020 est celui de octobre 2019 : 109.6
 - ✓ ING (20%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 111,3
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit le 16 janvier 2020 est celui d'octobre 2019 : 116,9
 - ✓ 281000 puis 010534707 (30%)
 - Au mois Mo (Août 2017) : 107,8
 - dernier indice connu à la date d'établissement du devis soit le 16 janvier 2020 est celui de novembre 2019 : 103.1 avec coefficient de raccordement 1,0643: 109.7

La formule de révision de prix est la suivante :

$$P = P_0 \times [0,15 + 0,85 \times (0,3 \frac{ICHT-IME_n}{ICHT-IME_o} + 0,2 \frac{BT47_n}{BT47_o} + 0,2 \frac{ING_n}{ING_o} + 0,3 \times \frac{2810\ 00_n}{2810\ 00_o})]$$

Coefficient de révision : 1,0306

- que les prix au mois du devis sont de : 11 550,40 € HT
- 11 550,40 / 1.0306 = 11 207,45 €HT

Ainsi, le montant du devis, ramené au mois Mo (Août 2017) pour les nouveaux prix sont 30 359,98 €HT + 11 207,45 €HT = 41 567,43 € HT. Le calcul des révisions conformément à l'article 4. « Variation des prix » du CCAP du marché s'appliquera donc sur le montant suivant : 41 567,43 €HT

Le montant total en plus-value de l'avenant est donc de 41 567,43 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est donc de :

	€ HT	€ TVA	€ TTC
Montant initial du marché (Tranche ferme + 3 variantes)	2 177 716,00	435 543,20	2 613 259,20
Montant de l'avenant n°1	0,00	0,00	0,00
Montant de l'avenant n° 2	28 441,70	5 688,34	34 130,04
Montant de l'avenant n° 3	-5 093,00	-1018,60	-6111,60
Montant de l'avenant n° 4	59 859,80	11 971,96	71 831,76
Montant de l'avenant n° 5	41 567,43	8 313,49	49 880,92
Nouveau montant du marché	2 302 491,93	460 498,39	2 762 990,32

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 2 260 924,50 € HT à 2 302 491,93 € HT ce qui représente une augmentation de 5,73 % par rapport à son montant initial de 2 177 716,00 € HT.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____ , le
Signature du titulaire

jj

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice-Présidente

Fabienne GODICHAUD